

Témoignage de Mr. Dahha RAHMOUNI

Membre du bureau exécutif de l'ASVDH
Ex - disparu, entre 1987 et 1991
Né en 1968 à El-Ayoune

Le 14 décembre 2007, vers 22 :15 GMT, alors que j'étais avec Mr. Brahim ELANSARI, dans ma voiture, sur l'avenue Smara, El-Ayoune, une voiture de police, de marque TOYOTA 'Prado', immatriculée 147217 nous a arrêté. Un agent de police, vêtu en civil, est descendu de la voiture, s'est dirigé vers nous et m'a demandé les papiers de ma voiture et la carte d'identité de mon compagnon. Quand nous les lui avons donné, il les a emmené vers la voiture de police. Une autre voiture de police de marque PEUGEOT 'Partner' est arrivée. Le commissaire Mr. Ichi ABOULHASSAN, nous a demandé de descendre de la voiture et a ordonné les agents de police de nous fouiller. Après les agents de police ont commencé à nous insulter et nous humilier en pleine rue

Après quelques minutes, Mr. ELANSARI a été conduit dans la voiture 'Partner' où se trouvait des agents en uniforme alors qu'un agent de police, en civil est monté dans ma voiture et m'a demandé de conduire vers la Wilaya de la sûreté de Laayoune. En ce moment mon téléphone a sonné mais l'agent de police m'a interdit de répondre. Quand je lui ai demandé si j'étais en état d'arrestation, il m'a répondu que je dois me taire et que je n'ai pas le droit de parler tout en me qualifiant de 'con'. Quand nous sommes arrivés devant la Wilaya de la sûreté, il m'a demandé de stationner ma voiture dans une rue près de l'église. Je suis resté une heure dans ma voiture en compagnie de deux agents de police vêtus en civil. Après des agents de police sont venus me demander ma carte d'identité et m'ont aussi demandé de les accompagner. A la porte principale de la Wilaya un d'eux m'a bandé mes yeux et m'a menotté les mains derrière le dos. Ensuite j'ai été conduit en haut dans un ascenseur. Après ils m'ont fait entrer dans une salle, je ne sais pas à quel étage. A ce moment là les personnes présentes dans la salle parlaient entre elles et s'appelaient 'elhaj' (un surnom pour ne pas divulguer l'identité de la personne). A cet instant, les souvenirs des années de la disparition forcée sont surgis dans ma mémoire quand les gardiens dans le centre de détention utilisaient le même surnom. Et j'ai eu la conviction que rien n'a changé au Maroc au niveau du respect des droits de l'homme. Les mêmes pratiques persistent.

Ces agents de police m'ont passé au tabac tout en m'insultant, m'humiliant et se moquant de mon activité en tant que défenseur des droits humains. Plus tard, en voulant ouvrir mon téléphone mobile, ils ont constaté qu'il leur faut le code PIN, alors ils me l'ont demandé et j'ai refusé, ce qui les a irrité plus. L'un d'eux m'a dit : 'tu vas récolter les fruits de ton intervention à la 6^{ème} session du conseil des droits de l'homme à Genève'.

Après presque une demi heure, ils m'ont laissé par terre sans couverture ni tapis. J'ai aussi entendu les gémissements de Mr. ELANSARI. Nous avons passé tous les deux toute la nuit sans rien mangé ni boire. Le deuxième jour, le 15 décembre 2007, vers 9 h du matin, des agents de police sont venus et ont commencé à nous interroger un par un. L'enquête s'est basée principalement sur l'ASVDH, mes relations avec les observateurs internationaux, ma position sur la proposition marocaine (l'autonomie) ainsi que ma dernière activité au sein du conseil des droits de l'homme à Genève. Ils m'ont aussi posé des questions sur ma relation avec Mr. Brahim ELANSARI et les membres de l'ASVDH et d'autres défenseurs sahraouis des droits humains.

Le soir, vers 17 GMT, un officier de police nommé Aziz ANNOUCHE, est entré dans la salle est nous a demandé d'enlever les bandeaux. En ce moment j'ai découvert que nous étions dans une salle, de presque 20 mètre carré, avec trois bureaux, deux ordinateurs des

placards au long d'un mur. Deux jeunes inspecteurs de police, chacun sur son bureau et deux autres agents de police en uniforme qui sont chargés de nous surveiller. De nouveau les interrogatoires ont commencé, mais cette fois sans insultes ni coups. En ce soir j'ai demandé que l'on m'apporte mes médicaments puisque je souffre du rhumatisme suite à quatre ans de disparition forcée, mais en vain.

Nous sommes gardés dans la même salle jusqu'au dimanche 16 décembre vers 9 H GMT du matin, quand l'officier ANNOUCHE est venu nous poser de temps à autre des questions. Vers 12 :00 GMT du même jour, j'ai donné 100 dhs à un officier de police pour m'acheter mes médicaments. L'après midi, vers 16 h GMT, deux agents de police sont venu me chercher et ils m'ont conduit vers une autre salle. Ils m'ont donné un stylo et m'ont demandé de signer des papiers qui se trouvaient sur le bureau. J'ai refusé de signer sans lire le contenu de ces papiers, mais deux agents de police m'ont tenu par les mains et m'ont obligé à mettre mes empreintes sur les papiers.

Vers 20 :00 GMT, l'officier ANNOUCHE est venu au bureau et nous a dit que nous allons sortir et que nous devons revenir Mardi 18 décembre pour reprendre ma voiture et nos deux téléphones mobiles. Cet officier nous a conduit vers le parking de la Wilaya et nous a fait sortir de la porte et nous a mis dans une grande voiture verte (la voiture était dans un mauvais état), que les Forces d'Intervention Rapide (CMI) utilisaient. Deux jeunes agents de police se trouvaient devant. La voiture nous a conduit vers une rue près du stade 'Mohamed Laghdaf' de Laayoune et les deux agents de police nous ont demandé de descendre. A notre libération nous avons découvert que nos familles étaient venues nous chercher à la Wilaya de police, mais les responsables avaient nié avoir connaissance sur notre cas et avaient aussi démenti que nous étions arrêtés.

Mardi 18 décembre 2007, nous sommes, moi et Mr. ELANSARI BRAHIM, revenu à la Wilaya pour reprendre nos téléphones et la voiture. Nous avons du attendre trois heures avant que l'officier ANNOUCHE vienne nous dire que je doit payer le dépannage (100 ds) et aussi fourrière (50 dhs) car c'est le seul moyen de me rendre ma voiture. J'ai accepté et j'ai payé 100 dhs au service de la police de circulation et 50 dhs à la fourrière. Nos téléphones nous ont été rendu également.

Le 04 janvier 2008 nous avons déposé, moi et EL ANSARI BRAHIM, des plaintes sur ce que nous avons enduré, auprès du bureau du procureur général près la cour d'Appel enregistrées, respectivement, sous le N° : م ق / 08 / 02 et م ق / 08 / 03. Nous avons aussi écrits, le même jour sur le même sujet au ministre de la justice une lettre recommandée avec accusé de réception.